



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le jeudi 6 octobre, à 18 h 30, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

| | |
|----------------------------|---|
| Madame Annie Arpin | Enseignante |
| Madame Annick Bernier | Technicienne en éducation spécialisée |
| Monsieur Jérémie Chevalier | Président |
| Madame Gwendoline Coquet | Vice-présidente et représentante de l'OPP |
| Madame Julie Côté | Secrétaire d'école |
| Madame Josée-Anne Larose | Enseignante |
| Monsieur Mathieu Martel | Parent |
| Madame Émilie L'Heureux | Parent |
| Madame Katie Gagnon | Enseignante substitut |

ABSENCE :

| | |
|---------------------------|------------------|
| Monsieur François Martin | Parent |
| Madame Pauline Heurtevent | Parent substitut |
| Madame Valérie Maheux | Parent substitut |

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Madame Karine Thibault | Parent substitut |
| Monsieur Hubert Corriveau | Parent substitut |
| Madame Cindy Villeneuve-Asselin | Parent substitut |
| Madame Diane Morneau | Membre de la communauté |

I. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Josée Dufresne fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18 h 34. Josée Dufresne invite les membres à se présenter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 15 juin 2022

Il est proposé par Annick Bernier, secondée par Gwendoline Coquet, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

CÉ-22-23-01 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2022

Il est proposé par Josée-Anne Larose, secondée par Gwendoline Coquet, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 15 juin dernier tel que rédigé.

CÉ-22-23-02 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Élection des postes

Approuver les postes suivants : Élection à la présidence et à la vice-présidence

Jérémie Chevalier se propose comme président et Gwendoline Coquet comme vice-présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2022-2023. Il n'y a pas d'autre candidat.

CÉ-22-23-03 Les candidats sont élus par acclamation.

L'ordre des substituts sera ainsi :

- 1- Madame Karine Thibault
- 2- Monsieur Hubert Corriveau
- 3- Madame Cindy Villeneuve-Asselin

La décision sera finalisée lors de la prochaine rencontre concernant la position de Pauline Heurtevent et de Valérie Maheux.

5. Étude des dossiers

5.1 Fonds à destination spéciale

Josée Dufresne informe les membres qu'il y a actuellement un solde de 502\$ dans le fond à destination spéciale provenant de contributions volontaires, d'un don de parents et de la ristourne de photos. De ce montant, 223\$ doit servir pour des activités d'alimentation au service de garde car cette dépense avait été approuvée l'année dernière. Nous aurons donc 279\$ de fonds que nous pourrions utiliser au besoin.

Elle informe également les membres des soldes à dépenser pour les coins lecture. Ces dépenses avaient été approuvées l'année dernière. Les montants non dépensés d'ici quelques mois seront remis dans le pot commun.

5.2 Évaluation des moyens du projet éducatif

Le CÉ doit évaluer les objectifs du projet éducatif, an 3, à l'aide de pastilles de couleur : jaune, vert ou rouge.

1. D'ici le 30 juin 2022, diminuer de 1% le nombre d'élèves en échec et à risque en lecture. **Résultat du vote : jaune**
2. D'ici le 30 juin 2022, augmenter à 3 le nombre de communauté d'apprentissage professionnelle (CAP). **Résultat du vote : vert**

D'ici le 30 juin 2022, diminuer de 5% le pourcentage d'élèves de 2^e et du 3^e cycle qui démontrent de l'anxiété de performance. **Résultat du vote : vert**
3. D'ici le 30 juin 2022, augmenter à 8/10 la cote donnée par les parents quant à leur perception de l'implication de leur enfant dans plusieurs projets et activités de l'école. **Résultat du vote : vert**

6. Décision

6.1 Adopter les règles de régie interne

Il est proposé par Mathieu Martel secondé par Katie Gagnon, d'approuver les règles de régie interne, avec les modifications suivantes :

Au point 2.1. : modifier « Les réunions débutent à 19h00... de se terminer au-delà de 21h30. » » par « Les réunions débutent à 18h30... de se terminer au-delà de 21h00. ».

Au point 2.4. : modifier « Les séances peuvent se tenir... » par : « Les séances doivent se tenir... ».

Au point 4.4 : modifier « Tous les membres auront au préalable consulter... » par « Tous les membres auront au préalable consulté... ».

CÉ-22-23-04 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.2 Approuver les sorties éducatives

L'ensemble des sorties éducatives ont été présentées aux membres et une attention particulière a été accordée au fait de maximiser l'utilisation de mesures ministérielles pour payer ces sorties pour que les frais chargés aux parents soient moindres. Il est proposé par Gwendoline Coquet, secondée par Annick Bernier, d'approuver les sorties éducatives telles que présentées.

CÉ-22-23-05 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.3 Approuver les règles de fonctionnement du service de garde

Un document explicatif est présenté aux membres. Dans ce document, il n'y a pas de changement qui sont proposé comparativement à l'année antérieure sauf pour ce qui est des

modalités révisées par la nouvelle politique ministérielle. Plus précisément, les changements présentés sont de l'ordre des statuts de fréquentation et des frais chargés aux parents. Il est proposé par Jérémie Chevalier, secondé par Émilie L'Heureux, d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde telles que présentées.

CÉ-22-23-06 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.4 Approuver la conférence aux parents

Josée Dufresne explique que la conférence offerte par Dre Nadia « Vos enfants et les technologies numériques... Comment favoriser une saine utilisation? » aura lieu le 19 octobre prochain par Zoom. Le lien sera envoyé à tous les parents quelques jours avant.

Il est proposé par Gwendoline Coquet, secondée par Annick Bernier, d'approuver la conférence aux parents.

CÉ-22-23-07 La proposition est approuvée à l'unanimité.

7. Discussion

7.1 Calendrier des rencontres

Après vérification des disponibilités auprès de chacun, les rencontres du C.É. pour l'année 2022-2023 se tiendront aux dates suivantes :

- Mardi 1er novembre 2022
- Jeudi 8 décembre 2022
- Mercredi 15 février 2023
- Jeudi 13 avril 2023
- Mercredi 24 mai 2023
- Mardi 13 juin 2023

8. Information

8.1 Normes et modalités d'évaluation

Les membres devaient prendre connaissance des Normes et modalités d'évaluation pour tous les niveaux au primaire. Aucun changement n'est demandé. Les documents seront envoyés par courriel aux parents et seront également accessibles sur le site Internet de l'école.

8.2 Activités parascolaires

Quatre activités sportives et artistiques sont offertes aux élèves pour la session d'automne qui débutera dans la semaine du 1er octobre. Toutes les inscriptions se font en ligne auprès de l'organisme Le club Récré-Action ainsi que Karaté sportif. Dû au faible taux de participation aux activités du club Récré-Action, une modification d'activités a été faite. Il faudrait revoir l'offre de services pour la prochaine session afin de mieux répondre au goût des élèves.

8.3 Formulaires à signer : confidentialité des informations et dénonciation de conflit d'intérêt

Ces documents devront être signés et retournés à Josée Dufresne par tous les membres du C.É. le plus rapidement possible.

8.4 Formation pour les membres du C.É.

Les nouveaux membres du C.É. doivent suivre la formation en ligne et informer Josée Dufresne par courriel lorsque ce sera fait. Le lien pour les documents sera déposé dans le Teams du C.É. par Mathieu Martel.

9. Parole à l'OPP

Gwendoline Coquet nous informe que l'OPP décorera le devant de l'école pour l'Halloween. Le 31 octobre, une brochette de fruits par élève sera préparée et distribuée en classe à la récréation.

10. Parole au public

Aucune parole au public.

11. Varia

Aucun varia.

12. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le 1^{er} novembre 2022 à l'école du Parchemin. À 20 h 30, il est proposé par Gwendoline Coquet, secondée par Annick Bernier de lever la présente séance.

CÉ-22-23-08

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Jérémie Chevalier, Président

Josée Dufresne, Directrice

Date